

Compte rendu de séance

Séance du 14 Mai 2018

L'an 2018 et le 14 Mai à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie sous la présidence de BOIVIN Patrick, Maire.

Présents : M. BOIVIN Patrick, Maire, Mmes : CORNUAULT Claudine, HEBBINCKUYS Marie-Pierre, MM : APARICIO Christophe, BESNE Nicolas, DE GAVELLE Thierry, GUILLIER Michel, VOISIN Frédéric

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BARBIER Christophe à M. APARICIO Christophe

POUVOIR

Je soussigné Christophe BARBIER donne pouvoir à

- de me représenter à la réunion du conseil municipal, le 14/05/2018
- de prendre part à toutes les délibérations
- d'émettre tous votes et signer tous documents

Christophe Aparicio
M

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 9
- Présents : 8

Date de la convocation : 04/05/2018

Date d'affichage : 04/05/2018

A été nommé(e) secrétaire : Frédéric VOISIN

ORDRE DU JOUR

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 - BUDGET COMMUNE 319 - 2018/022
ANNULATION LOYER - 2018/023

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 - BUDGET COMMUNE 319

réf : 2018/022

Suite à la réalisation de travaux sur l'éclairage public de la commune, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de modifier les montants des comptes sur le budget de la commune de Marray (319) :

- modification des montants sur les comptes suivants :

Investissement :

Dépenses :

21534 opération n°190	"Lampadaire Eclairage Public"	+ 37.75€
2188 opération n°192	"Illuminations Noël"	- 37.75€

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tous les documents administratifs et comptables s'y afférant.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

ANNULATION LOYER

réf : 2018/023

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des difficultés financières que rencontre Mme GUILLET Ingrid. Suite à la demande de monsieur le maire, Mme GUILLET Ingrid quittera les lieux le 1er juin 2018. Monsieur le maire demande au conseil municipal l'autorisation à titre exceptionnel pour l'annulation de 9 mois de loyer (pour les mois de : septembre, octobre, novembre et décembre 2017, janvier, février, mars, avril et mai 2018) concernant le bail dérogatoire non commercial signé avec la Mairie en date du 6 décembre 2016.

Après l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité d'annuler le restant des loyers dus.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Réunions du mois

- COMMUNE :
Feu artificiel : choix de la musique pour le tirage du feu d'artifice.
Communes limitrophes : partage des tâches entre les communes.
Assemblée du village : compte-rendu très satisfaisant, à refaire dans la même ambiance.
Satèse 37 : mise en place du cahier de vie.

Affaires diverses

- Monsieur DE GAVELLE se propose de participer au mariage qui aura lieu le samedi 2 juin à 16h30 à la mairie.
- L'agent technique de la commune sera en arrêt maladie très prochainement, un remplacement est prévu durant son absence.
- Les beaux jours arrivent, il est nécessaire de remettre en état et de sécuriser l'aire de jeux de la commune, ceci est prévu dans les jours à venir.
- La randonnée Malaury aura lieu le vendredi 1^{er} juin avec une pause au niveau du BAR.

- La subvention de la DETR nous est accordée, les appels d'offres vont être réalisés fin mai, début juin.
- Depuis cette année, nous avons une obligation de contrôler la pollution atmosphérique au sein des écoles, des devis sont en cours auprès de deux sociétés, socotec et qualiconsult.
- La demande de révision concernant le tarif de location des mobiliers de la salle des fêtes a été refusée par le conseil municipal.
- Un planning est en cours pour la réservation du broyeur.
- Une réunion concernant le PLUI aura lieu le 16 mai et 20 juin 2018.
- Projet de garderie en cours à l'école de Marray, le lieu reste à définir.

Séance levée à: 20:30

En mairie, le 17/05/2018
Le Maire
Patrick BOIVIN